

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 13 mai 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 13 mai 2024 à 20 h, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
Claude Gagnon
Nicole Boilard
Marco Côté
Eddy Faucher
Steve Rouleau

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2024-05-260

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

9.7 *Acceptation des soumissions pour la construction d'une caserne de pompiers*

13.1 *Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023*

13.2 *Dépôt de documents / Procès-verbal de correction du règlement numéro 1897-2024 daté du 13 mai 2024*

En y remplaçant le titre de l'item 13 par le suivant :

13. *Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe et dépôt de documents*

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Trois (3) personnes assistent à la séance. Une (1) personne pose des questions et émet des commentaires.

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

2024-05-261

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE TENUE LE 8 AVRIL 2024 À 19 H 45

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 8 avril 2024 à 19 h 45 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 8 avril 2024 à 19 h 45 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-262

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE TENUE LE 8 AVRIL 2024 À 20 H

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 8 avril 2024 à 20 h a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 8 avril 2024 à 20 h soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-263

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE TENUE LE 17 AVRIL 2024 À 16 H 30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 17 avril 2024 à 16 h 30 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 17 avril 2024 à 16 h 30 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire demande aux membres de ce conseil s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler sur les procès-verbaux qui ont été adoptés. Aucun membre de ce conseil n'a de questions ou de commentaires à apporter.

2024-05-264

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1900-2024 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie du 8 avril 2024;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 5 avril 2024;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie du 8 avril 2024;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1900-2024 intitulé « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1901-2024 CONCERNANT DES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Avis de motion est donné par la conseillère Nicole Boilard qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1901-2024 concernant des ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales.

Le projet du règlement numéro 1901-2024 est déposé par la conseillère Nicole Boilard, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2024-05-265

**RÉSOLUTION ADOPTANT LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT ET
AUTORISANT LA TENUE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE / RÈGLEMENT
NUMÉRO 1901-2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre un projet de règlement concernant des ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marie doit tenir une assemblée publique de consultation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

1. d'adopter le projet du règlement numéro 1901-2024 intitulé « Règlement concernant des ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales »;
2. de nommer monsieur Gaétan Vachon, maire, ou son représentant pour présider l'assemblée publique de consultation en date du 10 juin 2024 à 19 h 45 afin d'informer la population sur ce projet de règlement;
3. d'autoriser la greffière (la greffière adjointe en son absence) à faire publier un avis public annonçant la tenue de la consultation publique;
4. de transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Marie ainsi qu'à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-266

**REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR
LES CYBERRISQUES 2024-2029**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Marie souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyberrisques pour la période 2024-2029;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyberrisques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques ».

QUE, selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-267

OCTROI D'UN CONTRAT À PG SOLUTIONS POUR L'ACTIVATION DU DROIT D'UTILISATION DU LIEN SYGED – AC TERRITOIRE AINSI QUE L'AJOUT D'UNE NOUVELLE CONVENTION SUR SYGED INCLUANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN CESA

ATTENDU QUE le Service du greffe et contentieux recommande l'activation du droit d'utilisation SyGED – AC Territoire incluant la conversion des données AC Territoire et la gestion de projet PG, et ce, auprès du fournisseur *PG Solutions* au coût estimé de 9 840,00 \$, taxes en sus, basé sur les heures réellement effectuées lors de la conversion des données;

ATTENDU QUE le coût d'entretien de ce module s'élève annuellement à 686,00 \$, taxes en sus, et sera pris en charge par le programme CESA;

ATTENDU QU'une nouvelle convention est nécessaire pour l'ensemble des dossiers de propriétés pour laquelle *PG Solutions* ne chargera que la prise en charge par le programme CESA, soit 58,00 \$, taxes en sus, annuellement;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie, conformément aux offres de service datées du 17 avril 2024, accorde le contrat d'activation du droit d'utilisation SyGED – AC Territoire incluant la conversion des données AC Territoire et la gestion de projet au fournisseur *PG Solutions* au coût estimé de 9 840,00 \$, taxes en sus. Cette somme sera toutefois ajustée en fonction des heures réellement effectuées lors de la conversion des données.

QUE le coût d'entretien (programme CESA) lié au droit d'utilisation du lien SyGED – AC Territoire et de la nouvelle convention représente un montant annuel de 744,00 \$, taxes en sus, et ce, à compter de la date d'activation.

QUE ces sommes soient financées à même les activités financières de l'année en cours.

QUE la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les offres de service présentées par *PG Solutions*.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 143.
Modification budgétaire numéro 4003.*

Adoptée à l'unanimité.

ACCEPTATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 9 AVRIL 2024 AU 13 MAI 2024

2024-05-268

Le bordereau des comptes du fonds d'administration et du fonds des dépenses en immobilisations pour la période du 9 avril 2024 au 13 mai 2024 de la Ville de Sainte-Marie a été remis à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE pour le fonds d'administration, l'assistante-trésorière a certifié qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Marie accepte le bordereau des comptes de dépenses pour la période du 9 avril 2024 au 13 mai 2024 du fonds d'administration pour un montant de 2 827 543,33 \$, d'un (1) chèque annulé au fonds d'administration pour un montant de 1 000,00 \$ ainsi que du fonds des dépenses en immobilisations pour un montant de 185 738,57 \$.

L'assistante-trésorière est autorisée à faire le paiement de ces comptes immédiatement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 179.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-269

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE les états financiers de la Ville de Sainte-Marie pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023 ont été présentés à ce conseil;

ATTENDU QUE ces états financiers sont conformes au Manuel de la normalisation de la comptabilité du Québec;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte ses états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 totalisant :

Revenus de fonctionnement	31 742 143 \$
Revenus d'investissement	4 882 267 \$
Charges financières (incluant l'amortissement des immobilisations)	<u>(30 992 054)\$</u>
	5 632 356 \$
Moins : revenus d'investissement	<u>(4 882 267)\$</u>
<u>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</u>	<u>750 089 \$</u>

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement des immobilisations	6 874 764 \$
Cession nette des immobilisations	117 053 \$
Propriétés destinées à la revente	37 765 \$
Prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement	57 277 \$
Remboursement de la dette à long terme	(2 158 100)\$
Affectations diverses	<u>(474 320)\$</u>
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	5 204 528 \$

QU'au terme de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 :

- le fonds des investissements indique des revenus d'investissement de 4 882 267 \$, des immobilisations pour un montant de 8 477 099 \$, des propriétés destinées à la revente pour un montant de 432 080 \$, des placements de portefeuille à titre d'investissement de 57 302 \$, un emprunt à long terme de 877 989 \$ et des affectations de 2 081 732 \$, représentant ainsi un déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales pour les projets en cours de 1 124 493 \$;
- la valeur comptable nette des immobilisations est de 143 681 788 \$ comparativement à 142 196 506 \$ pour l'année 2022, représentant ainsi une augmentation de 1 485 282 \$. Cette majoration est reliée principalement aux nouveaux projets réalisés (réfection des services municipaux du boulevard Vachon Sud, prolongement des services municipaux de la rue des Sentiers, construction d'un site d'entreposage couvert, installation de jeux d'eau au parc de l'OTJ et réfection de surface de la rue Étienne-Raymond et de l'avenue Châteauneuf);
- l'endettement total net à long terme est de 33 352 145 \$ comparativement à 31 791 141 \$ en 2022, soit une augmentation de 1 561 004 \$. Cette majoration est reliée principalement aux nouveaux projets réalisés mentionnés ci-dessus en plus de l'augmentation de la dette de la MRC en lien principalement avec le nouveau centre administratif;
- l'état de la situation financière indique un excédent accumulé (avoir des contribuables) de 138 555 884 \$ comparativement à 132 923 528 \$ pour l'année 2022, représentant ainsi une augmentation de 5 632 356 \$.

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte de l'assistante-trésorière, madame Véronik Berthiaume, le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe et permette à la greffière de les transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-270

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ À LA RÉSERVE « EAUX USÉES »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a déposé lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il serait opportun de transférer un montant à la réserve « Eaux usées »;

ATTENDU QUE recommandation est faite de transférer la somme de 218 000,00 \$ à la réserve « Eaux usées »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie prenne à même le surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie un montant de 218 000,00 \$ et le transfère à la réserve « Eaux usées ».

*Certificat de crédits du trésorier numéro 158.
Modification budgétaire numéro 4007.*

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-271

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ À LA RÉSERVE « ÉLECTIONS »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a déposé lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il serait opportun de transférer un montant à la réserve « Élections »;

ATTENDU QUE recommandation est faite de transférer la somme de 40 000,00 \$ à la réserve « Élections »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie prenne à même le surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie un montant de 40 000,00 \$ et le transfère à la réserve « Élections ».

*Certificat de crédits du trésorier numéro 155.
Modification budgétaire numéro 4004.*

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-272

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ À LA RÉSERVE « FONDS D'AMORTISSEMENT POUR LE CENTRE CAZTEL »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a déposé lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il serait opportun de transférer un montant à la réserve « Fonds d'amortissement pour le Centre Caztel »;

ATTENDU QUE recommandation est faite de transférer la somme de 300 000,00 \$ à la réserve « Fonds d'amortissement pour le Centre Caztel »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie prenne à même le surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie un montant de 300 000,00 \$ et le transfère à la réserve « Fonds d'amortissement pour le Centre Castel ».

*Certificat de crédits du trésorier numéro 156.
Modification budgétaire numéro 4005.*

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-273

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ À LA RÉSERVE « GRANDS PROJETS »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a déposé lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il serait opportun de transférer un montant à la réserve « Grands projets »;

ATTENDU QUE recommandation est faite de transférer la somme de 4 000 000,00 \$ à la réserve « Grands projets »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie prenne à même le surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie un montant de 4 000 000,00 \$ et le transfère à la réserve « Grands projets ».

*Certificat de crédits du trésorier numéro 160.
Modification budgétaire numéro 4009.*

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-274

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ À LA RÉSERVE « PARCS ET ESPACES VERTS »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a déposé lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il serait opportun de transférer un montant à la réserve « Parcs et espaces verts »;

ATTENDU QUE recommandation est faite de transférer la somme de 362 000,00 \$ à la réserve « Parcs et espaces verts »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie prenne à même le surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie un montant de 362 000,00 \$ et le transfère à la réserve « Parcs et espaces verts ».

*Certificat de crédits du trésorier numéro 161.
Modification budgétaire numéro 4010.*

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-275

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ À LA RÉSERVE « PURIFICATION DE L'EAU POTABLE »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a déposé lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il serait opportun de transférer un montant à la réserve « Purification de l'eau potable »;

ATTENDU QUE recommandation est faite de transférer la somme de 119 000,00 \$ à la réserve « Purification de l'eau potable »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie prenne à même le surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie un montant de 119 000,00 \$ et le transfère à la réserve « Purification de l'eau potable ».

*Certificat de crédits du trésorier numéro 157.
Modification budgétaire numéro 4006.*

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-276

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ À LA RÉSERVE « TERRAINS INDUSTRIELS »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a déposé lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il serait opportun de transférer un montant à la réserve « Terrains industriels »;

ATTENDU QUE recommandation est faite de transférer la somme de 98 000,00 \$ à la réserve « Terrains industriels »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie prenne à même le surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie un montant de 98 000,00 \$ et le transfère à la réserve « Terrains industriels ».

*Certificat de crédits du trésorier numéro 162.
Modification budgétaire numéro 4011.*

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-277

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ À LA RÉSERVE POUR LE REMPLACEMENT DES MEMBRANES DE L'USINE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a déposé lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il serait opportun de transférer un montant à la réserve pour le remplacement des membranes de l'usine d'eau potable;

ATTENDU QUE recommandation est faite de transférer la somme de 100 000,00 \$ à la réserve pour le remplacement des membranes de l'usine d'eau potable;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie prenne à même le surplus non affecté de la Ville de Sainte-Marie un montant de 100 000,00 \$ et le transfère à la réserve pour le remplacement des membranes de l'usine d'eau potable.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 159.
Modification budgétaire numéro 4008.*

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-278

AUTORISATION AU SERVICE DES FINANCES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024, 2025 ET 2026

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit autoriser le Service des finances à aller en appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat de services professionnels d'auditeur indépendant pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des finances à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat de services professionnels d'auditeur indépendant pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026.

QUE l'octroi de ce contrat fasse l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser son financement.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-279

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UTILISATION DES SYSTÈMES DE GESTION INFORMATIQUE, DE SAUVEGARDES OFFICE 365 ET DE FILTRAGE DE COURRIELS

ATTENDU QUE le contrat d'utilisation des systèmes de gestion informatique, de sauvegardes Office 365 et de filtrage de courriels viendra à échéance le 31 mai 2024;

ATTENDU QUE le Service des finances recommande le renouvellement de ce contrat auprès du fournisseur *N-Able*, et ce, au coût de 11 139,15 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie renouvelle le contrat d'utilisation des systèmes de gestion informatique, de sauvegardes Office 365 et de filtrage de courriels, pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} juin 2024, et ce, auprès du fournisseur *N-Able* au coût de 11 139,15 \$, taxes en sus, conformément à la soumission numéro 2411244.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

QUE le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier numéro 153.

Adoptée à l'unanimité.

ACHAT DE SYSTÈMES D'ALIMENTATION SANS INTERRUPTION (UPS) POUR LES SERVEURS ET LEURS ACCESSOIRES

2024-05-280

ATTENDU QUE l'achat d'équipements informatiques avait été prévu à l'intérieur du programme triennal des immobilisations pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le Service des finances recommande l'achat de systèmes d'alimentation sans interruption (UPS) pour les serveurs et leurs accessoires auprès du fournisseur *Telus*, et ce, au coût de 10 779,86 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise l'achat de systèmes d'alimentation sans interruption (UPS) pour les serveurs ainsi que leurs accessoires auprès du fournisseur *Telus*, et ce, au coût de 10 779,86 \$, taxes en sus, conformément à la soumission numéro 40508_191323 datée du 8 mai 2024.

QUE cette somme soit financée à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursée sur une période de cinq (5) ans par le fonds général.

Certificat de crédits du trésorier numéro 167.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-281

MISE À JOUR DES SIGNATAIRES AUTORISÉS AUX COMPTES BANCAIRES

ATTENDU QUE les signataires actuellement autorisés aux comptes bancaires doivent être remplacés;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie remplace les signataires autorisés aux comptes bancaires par les personnes suivantes :

- M. Gaétan Vachon, maire;
- Mme Luce Lacroix, mairesse suppléante;
- M. Jacques Boutin, directeur général;
- Mme Hélène Gagné, greffière;
- Mme Véronik Berthiaume, assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-282

CPTAQ / NICOLAS LACHANCE

ATTENDU QUE Nicolas Lachance désire relocaliser les activités de son entreprise d'asphaltage, de déneigement de toiture et de paysagement complet sur les lots 2 962 654 et 2 962 655 correspondants à la propriété située au 2354, route du Président-Kennedy Sud et sur le lot 2 962 650 correspondant à la propriété située au 2383, route du Président-Kennedy Sud à Sainte-Marie;

ATTENDU QUE ces lots bénéficient d'une autorisation pour un usage autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande sont actuellement utilisés à des fins de commerces de vente et de réparation de machinerie agricole et que, conséquemment, il est peu probable que ces lots puissent à nouveau être utilisés à des fins d'agriculture;

ATTENDU QUE le potentiel agricole des lots correspond aux classes 2 et 3 et que celui des lots avoisinants varie entre les classes 2 et 4;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande d'autorisation n'aurait aucun effet sur les activités agricoles environnantes, n'entraîne aucune contrainte additionnelle envers le développement d'activités agricoles des propriétés contiguës et ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE les lots sont situés à l'intérieur d'un îlot déstructuré avec morcellement et que l'homogénéité du secteur ne sera pas davantage impactée;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande d'autorisation n'aurait aucun effet sur la préservation des ressources eau et sol pour l'agriculture ni sur la dimension des propriétés ayant un potentiel agricole;

ATTENDU QUE l'entreprise du demandeur est déjà implantée sur le territoire de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE, après étude du dossier, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de donner un avis favorable à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie appuie la demande d'autorisation de Nicolas Lachance auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles les lots 2 962 650, 2 962 655 et 2 962 654 du Cadastre du Québec pour y exploiter une entreprise d'asphaltage, de déneigement de toiture et de paysagement complet.

QUE la Ville de Sainte-Marie informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-283

PROJET D’AFFICHAGE POUR L’IMMEUBLE SIS AU 999 BOULEVARD VACHON NORD (LOT 3 253 387) ET SITUÉ À L’INTÉRIEUR D’UN SECTEUR VISÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1883-2023 RELATIF AUX PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1883-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur;

ATTENDU QUE le locataire, *Vélo Attitude*, désirant ajouter de l'affichage sur l'immeuble sis au 999 boulevard Vachon Nord et situé dans le secteur Cameron / Boulevard Vachon Nord et Sud, doit se conformer à ce règlement;

ATTENDU QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale de ce projet doivent être approuvés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1883-2023 de la Ville de Sainte-Marie, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), prévoit que le boulevard Vachon est localisé au cœur du secteur commercial de la Ville;

ATTENDU QUE l'affichage autocollant sur les portes de garage n'est pas visé par la réglementation de zonage et donc soustrait de l'application de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE la proposition d'affichage répond aux critères de présentation et d'intégration recherchés pour ce secteur;

ATTENDU QUE les plans d'enseigne réalisés par Lettrage Création ES, dossiers 18901 et 21605, font partie intégrante du projet déposé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet d'affichage et émis une recommandation favorable à sa réalisation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise l'affichage du nouveau local de vente au détail et de réparation de vélos électriques de l'immeuble sis au 999 boulevard Vachon Nord (lot 3 253 387), conformément aux plans déposés, dont les principales caractéristiques se détaillent comme suit :

- Ajout d'une enseigne murale avec inscription « Vélo Attitude » au-dessus de la porte de service d'une dimension de 2,54 mètres par 0,97 mètre, représentant une superficie de 2,45 mètres carrés;
- Remplacement d'un plexiglas avec inscription « Vélo Attitude Le spécialiste du vélo électrique » dans le boîtier inférieur existant sur l'enseigne sur poteau.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-284

PROJET D'AJOUT DE BORNES DE RECHARGE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 1364 À 1370 BOULEVARD VACHON NORD (LOT 5 798 395) ET SITUÉ À L'INTÉRIEUR D'UN SECTEUR VISÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1883-2023 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1883-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur;

ATTENDU QUE le propriétaire, *Coopérative Avantis*, désirant installer des équipements électriques et des bornes de recharge sur l'immeuble sis au 1364 à 1370 boulevard Vachon Nord et situé dans le secteur Cameron / Boulevard Vachon Nord et Sud, doit se conformer à ce règlement;

ATTENDU QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale de ce projet doivent être approuvés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le boulevard Vachon est localisé au cœur du secteur commercial de la Ville;

ATTENDU QUE les aménagements urbains durables sont recherchés;

ATTENDU QUE l'installation des bornes de recharge sera réalisée en bordure des espaces de stationnements existants dans un secteur déjà bien végétalisé;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'intégration recherchés dans ce secteur;

ATTENDU QUE le plan réalisé par Malco Électrique / Sonic, dossier 5579-BC, et déposé le 20 mars 2024 fait partie intégrante du projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet d'installation d'équipements électriques et de deux (2) bornes de recharge et émis une recommandation favorable à sa réalisation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la réalisation du projet d'installation d'équipements électriques et de deux (2) bornes de recharge sur l'immeuble sis au 1364 à 1370 boulevard Vachon Nord (lot 5 798 395), conformément au plan déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-285

PROJET D’AFFICHAGE ET DE TRANSFORMATION DU PRESBYTÈRE EN RESTAURANT POUR L’IMMEUBLE SIS AU 100 RUE NOTRE-DAME SUD (LOT 2 961 082) ET SITUÉ À L’INTÉRIEUR D’UN SECTEUR VISÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1883-2023 RELATIF AUX PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1883-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur;

ATTENDU QUE le propriétaire, *Gestion immobilière LMHC inc.*, désirant ajouter de l'affichage et transformer le presbytère en restaurant sur l'immeuble sis au 100 rue Notre-Dame Sud et situé dans le secteur du cœur historique, doit se conformer à ce règlement;

ATTENDU QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale de ce projet doivent être approuvés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement d'un restaurant à l'intérieur du bâtiment est planifié de manière à conserver l'intégrité du bâtiment existant;

ATTENDU QUE les appareils mécaniques seront installés sur le mur latéral du bâtiment et seront très peu visibles de la rue;

ATTENDU QUE la proposition d'affichage répond aux critères de présentation et d'intégration recherchés pour ce secteur;

ATTENDU QUE les plans et rendus visuels reçus le 22 avril 2024 font partie intégrante du projet déposé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet d'affichage et de transformation du presbytère en restaurant et émis une recommandation favorable à sa réalisation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise l'affichage et la transformation du presbytère en restaurant pour l'immeuble sis au 100 rue Notre-Dame Sud (lot 6 598 195), conformément aux plans déposés, dont les principales caractéristiques se détaillent comme suit :

- ajout de deux (2) conduits de hotte en acier galvanisé et unités de climatisation sur le mur latéral de la section arrière du côté nord du bâtiment;
- ajout d'une enseigne de 1,22 mètre par 1,22 mètre, représentant une superficie de 1,49 mètre carré, ancrée sur deux (2) poteaux d'une hauteur de 2,44 mètres, constituée d'une structure en bois peint blanc et d'un éclairage externe dirigé vers le bas.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-286

**RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL ESTIVAL / PROGRAMMES
« CAMP DE JOUR », « CAMP ADO » ET « SERVICE DE GARDE »**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel pour l'édition 2024 des programmes « Camp de jour », « Camp Ado » et « Service de garde »;

ATTENDU QUE le nombre d'enfants ayant des besoins en accompagnement est en hausse;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche du personnel;

ATTENDU QUE, conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de cette nouvelle ressource, et ce, depuis le 11 mai 2024;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de Sarah-Kim Roberge à titre d'accompagnatrice en loisir – niveau 2 pour l'édition 2024 des programmes « Camp de jour », « Camp Ado » et « Service de garde », et ce, depuis le 11 mai 2024.

QUE son taux horaire soit de 17,70 \$.

QUE la rémunération relative à cette embauche, incluant les bénéfices marginaux, soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 174.

Adoptée à l'unanimité.

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (SECTEUR ARÉNA), SAISON DES GLACES 2024

2024-05-287

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel pour le secteur aréna au Centre Caztel pour la saison des glaces 2024;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche du personnel;

ATTENDU QUE, conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de cette nouvelle ressource, et ce, depuis le 15 avril 2024;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de Jérémy Langevin à titre d'aide-opérateur et de préposé à la billetterie, et ce, depuis 15 avril 2024.

QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des salariés municipaux.

Certificat de crédits du trésorier numéro 148.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-288

EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (PRÉPOSÉES AU BAR, AU BANQUET ET AU VESTIAIRE ET GESTIONNAIRES DE BAR ET SALLE), SAISON ESTIVALE 2024

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel au Centre Caztel à titre de préposées au bar, au vestiaire et au banquet ainsi que de gestionnaires de bar et salle pour la saison estivale 2024;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche du personnel;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche Sandra Audesse, Laura Beaupré, Anick Bolduc, Maxime Breton, Joanie Chabot, Laurie Chabot, Noémie Chabot, Jessica Champagne, Roxanne Daigle, Isabelle Deblois, Marie-Christine Demers, Véronique Dumont, Noémie Gagné, Sabrina Labbé, Frédérique Labrecque, Marie-Pier Lacasse, Rosalie Lajeunesse, Meggan Leblond, Monique Lemay, Johanne Perreault et Anita Vachon à titre de préposées au bar pour la saison estivale 2024.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche Sandra Audesse, Laura Beaupré, Anick Bolduc, Maxime Breton, Rosalie Breton, Joanie Chabot, Laurie Chabot, Noémie Chabot, Jessica Champagne, Roxanne Daigle, Sarah-Jeanne Daigle, Isabelle Deblois, Marie-Christine Demers, Eve Deschesnes, Véronique Dumont, Noémie Gagné, Sabrina Labbé, Frédérique Labrecque, Marie-Pier Lacasse, Rosalie Lajeunesse, Meggan Leblond, Monique Lemay, Johanne Perreault et Anita Vachon à titre de préposées au banquet et vestiaire pour la saison estivale 2024.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche Laurie Chabot et Anita Vachon à titre de gestionnaires de bar et salle pour la saison estivale 2024.

QUE ces embauches soient effectives à compter du 14 mai 2024.

QUE la rémunération des préposées au bar soit le salaire minimum des employés à pourboire, celle des préposées au vestiaire soit le salaire minimum, celle des préposées au banquet soit le salaire minimum majoré de 1,50 \$ par heure et celle des gestionnaires de bar et salle soit de 16,22 \$ par heure.

QUE leurs autres conditions de travail soient celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 142.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-289

EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (SECTEUR ARÉNA), SAISON ESTIVALE 2024

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel pour le secteur aréna au Centre Caztel pour la saison estivale 2024;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche du personnel;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche Malonn Brochu, Alexandre Deschesnes, Nathaniel Fillion, Zacharie Lacasse, Mavrick Lafrance, Jérémy Langevin, Maxime Poulin et Jean-Raphaël St-Hilaire à titre d'aides-opérateurs, et ce, à compter du 14 mai 2024.

QUE les conditions de travail de ces personnes soient celles prévues à la convention collective des salariés municipaux.

Certificat de crédits du trésorier numéro 141.

Adoptée à l'unanimité.

EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (PRÉPOSÉES À L'ACCUEIL), SAISON ESTIVALE 2024

2024-05-290

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel à titre de préposées à l'accueil au Centre Caztel pour la saison estivale 2024;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche du personnel;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche Lorie Audet, Rosalie Breton, Sarah-Jeanne Daigle, Eve Deschesnes, Johanne Perreault et Léyanne Thivierge à titre de préposées à l'accueil, et ce, à compter du 14 mai 2024.

QUE leur rémunération soit le salaire minimum et leurs autres conditions de travail soient celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 145.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-291

EMBAUCHE DE PERSONNEL ESTIVAL POUR LES PROGRAMMES « CAMP DE JOUR », « CAMP ADO » ET « SERVICE DE GARDE » / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-02-097

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2024-02-097 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 février 2024, la Ville de Sainte-Marie embauchait plusieurs ressources pour l'édition 2024 des programmes « Camp de jour », « Camp Ado » et « Service de garde »;

CONSIDÉRANT la hausse du nombre d'enfants ayant des besoins en accompagnement;

CONSIDÉRANT qu'une des ressources embauchées à titre d'animatrice est disposée à occuper un poste d'accompagnatrice en loisir – niveau 2;

CONSIDÉRANT les compétences et la formation de cette ressource;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2024-02-097 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 février 2024 de manière à remplacer la fonction d'animatrice d'Aurélie Vallée par celle d'accompagnatrice en loisir -niveau 2 et à augmenter son taux horaire à 19,70 \$.

Certificat de crédits du trésorier numéro 163.

Adoptée à l'unanimité.

**MODIFICATIONS DU POSTE DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL ESTIVAL
DES PROGRAMMES « CAMP DE JOUR », « CAMP ADO » ET « SERVICE DE
GARDE »**

2024-05-292

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2024-01-054 adoptée lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2024, la Ville de Sainte-Marie embauchait notamment Camille Lessard à titre de chef de programme « Camp de jour » à un taux horaire de 19,45 \$ ayant été majoré le 1^{er} mai 2024 à 19,95 \$;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2024-03-147 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, la Ville de Sainte-Marie embauchait notamment Juliette Gagnon à titre d'accompagnatrice en loisir – niveau 2 à un taux horaire de 17,70 \$ ayant été majoré le 1^{er} mai 2024 à 18,20 \$;

ATTENDU QUE ces deux ressources se verront confier des tâches supplémentaires afin de pallier l'absence de la technicienne du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire responsable des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado »;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme, à compter du 19 mai 2024, Camille Lessard à titre de coordonnatrice adjointe et lui confie le mandat de coordonner la planification des activités quotidiennes des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » en collaboration avec les chefs de programme et de superviser les activités lorsque les programmes seront commencés.

QUE le taux horaire de Camille Lessard soit de 22,45 \$.

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme, à compter du 19 mai 2024, Juliette Gagnon à titre de chef de programme « Camp de jour » à un taux horaire de 18,95 \$.

QUE ces nominations soient effectives jusqu'au retour de la technicienne du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire responsable des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado ».

QUE Juliette Gagnon puisse bénéficier d'une allocation mensuelle de 60,00 \$ pour les frais d'utilisation de son téléphone personnel dans le cadre de ses fonctions de chef de programme à compter du 30 juin 2024.

QUE cette allocation et la rémunération relative à ces embauches, incluant les bénéfices marginaux, soient financées à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 177.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-293

**PROGRAMME D'INTÉGRATION À L'EMPLOI D'ANIMATEUR (PIEA) POUR LES
PROGRAMMES « CAMP DE JOUR » ET « CAMP ADO » / MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-148**

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2024-03-148 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, la Ville de Sainte-Marie reconnaissait la participation de plusieurs recrues au *Programme d'intégration à l'emploi d'animateur (PIEA)* dans le cadre de la programmation spéciale « Relâche scolaire » et des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado »;

ATTENDU QU'une des recrues sélectionnées pour participer aux programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » s'est désistée;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2024-03-148 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 de manière à retirer le nom de Jade Rancourt de la liste des personnes participant au *Programme d'intégration à l'emploi d'animateur* pour l'édition 2024 des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado ».

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-294

OCTROI D'UNE ALLOCATION HEBDOMADAIRE AUX EMPLOYÉS DES PROGRAMMES « CAMP DE JOUR » ET « CAMP ADO » POUR L'UTILISATION DE LEUR TÉLÉPHONE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité des enfants participant aux programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » et, conséquemment, l'importance d'optimiser la communication entre les membres du personnel du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire lors de la tenue de ces programmes;

CONSIDÉRANT que tous les employés des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » possèdent un téléphone cellulaire et devront utiliser celui-ci dans le cadre de leur fonction;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une allocation hebdomadaire de 5,00 \$ aux employés des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » pour les frais d'utilisation de leur téléphone cellulaire, pour chaque semaine travaillée du 25 juin au 16 août 2024.

QUE cette allocation soit diminuée d'un dollar (1,00 \$) par journée pour laquelle un employé s'absente.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 144.

Adoptée à l'unanimité.

LOCATION D'UN CHAPITEAU POUR L'ÉDITION 2024 DES PROGRAMMES « CAMP DE JOUR » ET « CAMP ADO » / ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-03-151

2024-05-295

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2024-03-151 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, autorisé la location d'un chapiteau pour une période de huit semaines afin d'y accueillir les enfants participant à l'édition 2024 des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » et alloué le budget nécessaire pour ce faire;

CONSIDÉRANT que l'installation de ce chapiteau devait avoir lieu le 18 juin 2024;

CONSIDÉRANT que l'emplacement choisi pour installer le chapiteau n'est pas disponible avant le 21 juin 2024;

CONSIDÉRANT les frais associés au report de la date d'installation du chapiteau;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie annule la résolution numéro 2024-03-151 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 visant la location d'un chapiteau pour une période de huit semaines afin d'y accueillir les enfants participant à l'édition 2024 des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » et l'allocation d'une somme de 7 560,00 \$, taxes en sus, pour ce faire.

Certificat de crédits du trésorier numéro 80 de l'année 2024 et modification budgétaire numéro 4002 (annulation).

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-296

SIGNATURE DES ENTENTES DE PRÊT DE LOCAUX AVEC LES ÉCOLES PRIMAIRES MARIBEL ET MONSEIGNEUR-FEUILTAULT DANS LE CADRE DES PROGRAMMES « CAMP DE JOUR » ET « CAMP ADO » POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2024

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie tiendra ses programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » dans les locaux des écoles Maribel et Monseigneur-Feuillault, lors de la période estivale 2024;

ATTENDU QUE des ententes de prêt de locaux ont été préparées pour établir les responsabilités de chacune des parties;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer les ententes de prêt de locaux avec les écoles Maribel et Monseigneur-Feuillault pour la tenue des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » du 21 juin au 16 août 2024.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-297

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX PRÊTÉS PAR LES ÉCOLES MARIBEL ET MONSEIGNEUR-FEUILTAULT DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2024 DES PROGRAMMES « CAMP DE JOUR » ET « CAMP ADO »

CONSIDÉRANT les ententes conclues avec les écoles Maribel et Monseigneur-Feuiltaut pour le prêt de locaux à l'été 2024 dans le cadre des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado »;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de prendre en charge l'entretien ménager des espaces qui lui sont prêtés gratuitement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un environnement propre et sécuritaire aux participants des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande d'octroyer le contrat pour l'entretien ménager des locaux des écoles Maribel et Monseigneur-Feuiltaut à *Service KVP inc.*;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour l'entretien ménager des locaux prêtés par les écoles Maribel et Monseigneur-Feuiltaut dans le cadre de l'édition 2024 des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » à *Service KVP inc.*, et ce, pour un montant de 11 260,00 \$, taxes en sus, conformément au bordereau de prix daté du 30 avril 2024.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 175.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-298

RÉPARATION DES TERRAINS DE TENNIS SITUÉS PRÈS DE L'ÉCOLE MARIBEL

ATTENDU QUE des fissures sont apparues sur les surfaces des terrains de tennis situés près de l'école Maribel;

ATTENDU QU'il y a lieu de réparer ces fissures;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de prix, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a reçu une offre;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour la réparation des terrains de tennis situés près de l'école Maribel à *Jopat inc.*, et ce, pour un montant de 18 710,00 \$, taxes en sus, conformément à la soumission datée du 16 avril 2024.

QUE cette somme soit financée à même le surplus non affecté de la municipalité.

Certificat de crédits du trésorier numéro 147.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-299

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION AVEC PRO-SPORT INC. POUR L'OPÉRATION D'UNE BOUTIQUE DE SPORT ET D'AIGUISAGE DE PATINS AU CENTRE CAZTEL POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) ANS DÉBUTANT RÉTROACTIVEMENT AU 1^{er} MAI 2024

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a préparé un contrat avec *Pro-Sport inc.* pour la location d'un local au Centre Caztel;

ATTENDU QUE ce contrat couvre la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie le contrat de location intervenu avec *Pro-Sport inc.* pour la location d'un local au Centre Caztel (boutique de sport et d'aiguisage de patins), et ce, pour une période de trois (3) ans débutant rétroactivement au 1^{er} mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-300

ACHAT DE CARTES ÉLECTRONIQUES POUR LES ÉVACUATEURS DE VENTILATION DU CENTRE CAZTEL

ATTENDU QUE les cartes électroniques des évacuateurs de ventilation du Centre Caztel doivent être remplacées;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de prix auprès d'un fournisseur, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a reçu une offre;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande l'achat de ces cartes électroniques auprès du fournisseur *Immotik*, et ce, au coût de 8 027,83 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à l'achat de cartes électroniques pour les évacuateurs de ventilation du Centre Caztel auprès du fournisseur *Immotik*, et ce, au coût de 8 027,83 \$, taxes en sus, conformément à la soumission numéro 537 datée du 1^{er} mai 2024.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 176.

Adoptée à l'unanimité.

TRAÇAGE DES LIGNES DU STATIONNEMENT DU CENTRE CAZTEL

2024-05-301

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande le traçage des lignes du stationnement du Centre Caztel;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de prix auprès d'un fournisseur, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a reçu une offre;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour le traçage des lignes du stationnement du Centre Caztel à *Lignes Xpert 2021 inc.*, et ce, au coût de 3 374,00 \$, taxes en sus, conformément au devis numéro S24-025 daté du 24 janvier 2024.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 136.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-302

RESTAURATION DES PORTES EXTÉRIEURES DU CENTRE CAZTEL

ATTENDU QUE les portes extérieures du Centre Caztel doivent être restaurées;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de prix auprès d'un fournisseur, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a reçu une offre;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour la restauration des portes extérieures au Centre Caztel à *VM. Peinture inc.*, et ce, pour un montant de 7 700,00 \$, taxes en sus, conformément à la soumission datée du 21 avril 2024,

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 140.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-303

ACHAT D'UNE PERGOLA

ATTENDU QUE l'achat d'une pergola pour l'espace vert situé près de la route Chassé avait été prévu à l'intérieur du programme triennal des immobilisations pour l'année 2024;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de prix auprès d'un fournisseur, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a reçu une offre;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à l'achat d'une pergola auprès du fournisseur *Les Embellissements la Chaudière inc.*, et ce, au coût de 19 159,39 \$, taxes en sus, conformément à la soumission numéro 3165 datée du 26 février 2024.

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1747-2019.

Certificat de crédits du trésorier numéro 146.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-304

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SABLAGE AU JET DE SABLE DE LA DALLE DE BÉTON ET MISE EN PLACE DE CANIVEAUX À LA PLACE DE LA SEIGNEURIE / ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-03-155

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2024-03-155 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, le conseil municipal autorisait le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le sablage au jet de sable de la dalle de béton et mise en place de caniveaux à la Place de la Seigneurie;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour la réalisation de ces travaux sont beaucoup plus élevés que prévu;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie annule la résolution numéro 2024-03-155 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 qui autorisait le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le sablage au jet de sable de la dalle de béton et mise en place de caniveaux à la Place de la Seigneurie.

Adoptée à l'unanimité.

ANNULATION DE LA RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME « CLUB JUDO KAÏ »

2024-05-305

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2018-01-54 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2018, la Ville de Sainte-Marie acceptait la demande de reconnaissance du *Club Judo Kaï* en conformité avec la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux initiatives citoyennes*;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2023-12-683 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, la Ville de Sainte-Marie a autorisé la signature d'un protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans avec le *Club Judo Kaï*;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente a été modifié par la résolution numéro 2024-02-089 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 février 2024, de manière à diminuer la valeur de l'aide financière considérant que le *Club Judo Kaï* cesserait définitivement ses activités le 31 mai 2024;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie annule la reconnaissance du *Club Judo Kaï* dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux initiatives citoyennes* et mette fin au protocole d'entente conclu le 13 février 2024.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-306

FESTIVAL SPORTIF DE SAINTE-MARIE INC. – ÉDITION 2024 / AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les responsables de l'édition 2024 du *Festival sportif de Sainte-Marie inc.* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de leur activité qui se tiendra du 6 au 9 juin 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie est disposée à accorder pour l'édition 2024 du festival une aide financière de 25 000,00 \$;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière totale de 25 000,00 \$ au *Festival sportif de Sainte-Marie inc.* pour la réalisation de l'édition 2024 de son festival qui se tiendra à Sainte-Marie du 6 au 9 juin 2024.

QUE ledit montant de 25 000,00 \$, soit payé comme suit :

Date du versement	Montant du versement
Versement 1 (avant la tenue du festival)	7 000,00 \$
Versement 2 (payable directement au fournisseur Gagné Sonorisation inc. sur présentation de pièces justificatives)	15 000,00 \$
Versement 3 (sur présentation du bilan financier – autorisation requise du directeur général)	3 000,00 \$

QUE si requis, ce dernier versement soit toutefois diminué des frais réels encourus pour l'embauche de pompiers lors de l'activité de la course à pied qui aura lieu le samedi 8 juin 2024 en avant-midi.

QUE ces sommes soient financées à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 178.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-307

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN CONTENEUR BAR

ATTENDU QUE les responsables du Festival sportif de Sainte-Marie se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour permettre l'achat d'un conteneur bar;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie accepte de contribuer à l'achat de ce conteneur bar moyennant certains avantages;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière de 2 500,00 \$ au Festival sportif de Sainte-Marie pour l'achat d'un conteneur bar, conditionnellement à ce que la Ville puisse l'utiliser pour ses besoins annuels, sauf lors de la fin de semaine durant laquelle se tient le Festival.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 152.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-308

ADOPTION DE LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION ESTIVALE 2024 OFFERTES PAR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET NON PRÉVUES DANS LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 1897-2024

ATTENDU QUE la Ville désire offrir aux citoyens de Sainte-Marie des activités de loisir diversifiées;

ATTENDU la disponibilité des ressources matérielles, locatives et financières;

ATTENDU la volonté de la Ville de gérer sagement les budgets disponibles;

ATTENDU QUE l'annexe A du règlement numéro 1897-2024 décrétant la tarification pour les activités, biens et services prévoit que pour les activités et/ou événements non mentionnés dans ce règlement, la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dépose au greffe avant le début de la période d'inscription de chaque programmation, la tarification détaillée de l'offre de service, et ce, dans le but de faire adopter cette tarification par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a déposé la tarification détaillée des activités de la programmation estivale 2024 qui ne sont pas prévues dans le règlement numéro 1897-2024;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie adopte la tarification ponctuelle des activités offertes par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et non prévues au règlement numéro 1897-2024 pour la programmation estivale 2024 comme suit :

ACTIVITÉ	CLIENT	SÉANCE	TOTAL		TARIFICATION	
			DURÉE	NB SÉANCES	AVEC PPL	SANS PPL
DISC-GOLF - INITIATION	5 ANS ET +	1,5 H	1 SÉANCE	1,5	Gratuit avec PPL	5 \$ sans PPL
FUMOIR-AU-BOIS - INITIATION	18 ANS ET +	2 H	1 SÉANCE	2 H	25 \$ avec PPL	30 \$ sans PPL
PICKLEBALL - INITIATION	5 ANS ET +	1 H	1 SÉANCE	1 H	Gratuit avec PPL	5 \$ sans PPL

- Les activités « famille » sont non taxables.
- Les activités pour les adultes, incluent les taxes

QUE cette tarification soit appliquée conformément aux règles inscrites dans le règlement numéro 1897-2024.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-309

AUTORISATION AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit autoriser le Service de l'ingénierie à aller en appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un complexe municipal;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un complexe municipal.

QUE l'octroi de ce contrat fasse l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser son financement.

Adoptée à l'unanimité.

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPALUX DU BOULEVARD TASCHEREAU SUD

2024-05-310

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public et par voie électronique, le Service de l'ingénierie a procédé, en date du 25 avril 2024, à l'ouverture des soumissions pour la réfection des services municipaux du boulevard Taschereau Sud;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Montant
Les Constructions Edguy inc.	1 413 070,00 \$
Cité Construction TM inc.	1 699 045,00 \$
Gilles Audet Excavation inc.	1 775 015,50 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande la soumission de l'entrepreneur *Les Constructions Edguy inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour la réfection des services municipaux du boulevard Taschereau Sud à l'entrepreneur *Les Constructions Edguy inc.* au montant de 1 413 070,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1893-2024.

Certificat de crédits du trésorier numéro 151.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-311

SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT À L'EST DE L'AUTOROUTE / AUTORISATION ET RATIFICATION DU COÛT EXCÉDENTAIRE DE L'ORDRE DE CHANGEMENT #1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2024-03-200 adoptée lors de la séance extraordinaire du 18 mars 2024, accordé le contrat pour la fourniture de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de développement à l'est de l'autoroute à *Englobe Corp.*, et ce, au montant de 43 672,92 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE l'ordre de changement #1 a été émis et approuvé par les représentants de la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise et ratifie l'ordre de changement #1 pour la fourniture de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de développement à l'est de l'autoroute se détaillant comme suit :

Ordre de changement #ODC-1	
• DC-01 : Prolongement de la profondeur des forages à l'endroit du réservoir d'eau potable	9 429,90 \$
TOTAL (taxes en sus)	9 429,90 \$

QUE le coût de cette modification, totalisant un montant de 9 429,90 \$, taxes en sus, soit financé à même la réserve « Grands Projets ».

Certificat de crédits du trésorier numéro 150.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-312

DÉMOLITION DE L'ANCIENNE SCIERIE D'EACOM/ AUTORISATION ET RATIFICATION DU COÛT EXCÉDENTAIRE DE L'ORDRE DE CHANGEMENT #2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2023-09-489 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, accordé le contrat pour les travaux de démolition de l'ancienne scierie d'EACOM à *C.F.G. Construction inc.*, et ce, au montant de 139 500,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2024-02-102 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 février 2024, autorisé la directive de changement #1 représentant un montant de 1 391,50 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE l'ordre de changement #2 a été émis et approuvé par les représentants de la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise et ratifie l'ordre de changement #2 pour les travaux de démolition de l'ancienne scierie d'EACOM se détaillant comme suit :

Ordre de changement #ODC-2	
• DDC-04 : Présence abondante de murs de fondation (béton supplémentaire)	7 317,06 \$
TOTAL (taxes en sus)	7 317,06 \$

QUE le coût de cette modification, totalisant un montant de 7 317,06 \$, taxes en sus, soit financé à même la subvention accordée par le programme d'aide financière du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant la décontamination, le réaménagement, la revalorisation et la mise à niveau de terrains plus particulièrement les lots 5 924 043 et 5 924 044 du Cadastre du Québec.

Certificat de crédits du trésorier numéro 149.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-313

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE VISANT LA RÉVISION DE LA NOTE TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE POUR LE DIMENSIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT À L'EST DE L'AUTOROUTE

ATTENDU QUE la note technique préliminaire pour le dimensionnement du réseau d'égout pluvial, dans le cadre du projet de développement à l'est de l'autoroute, doit être révisée relativement aux modifications réglementaires en matière de majoration des pluies en regard aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la firme *Stantec Experts-conseils Itée* a déposé une offre de services professionnels pour un montant estimé à 3 800,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Stantec Experts-conseils Itée* un mandat de services professionnels visant la révision de la note technique préliminaire pour le dimensionnement du réseau d'égout pluvial dans le cadre du projet de développement à l'est de l'autoroute relativement aux modifications réglementaires en matière de majoration des pluies en regard aux changements climatiques, conformément à son offre de service datée du 2 mai 2024.

QUE les honoraires professionnels de ce mandat, représentant un montant estimé à 3 800,00 \$, taxes en sus, soient financés à même la réserve « Grands Projets ».

Certificat de crédits du trésorier numéro 168.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-314

ACHAT DE PRODUITS À BASE DE BACTÉRIES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande l'achat de produits à base de bactéries pour le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le coût de ces produits est estimé à 14 328,75 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour l'achat de produits à base de bactéries pour le traitement des eaux usées à *Nuvac Éco-Sciences inc.*, et ce, pour un montant de 14 328,75 \$, taxes en sus, conformément à la soumission numéro 300124-1 datée du 30 avril 2024.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 166.

Adoptée à l'unanimité.

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS

2024-05-315

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public et par voie électronique, le Service de l'ingénierie a procédé, en date du 30 avril 2024, à l'ouverture des soumissions pour la construction d'une caserne de pompiers;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Montant
Construction Pierre Blouin inc.	10 227 917,44 \$
Construction Marc Drolet inc.	10 288 149,60 \$
Groupe Excel S.M. inc.	10 344 198,50 \$
Les Constructions Béland et Lapointe inc.	10 787 300,00 \$
Construction M. Grégoire inc. (Concréa)	10 885 000,00 \$
Les Constructions Binet inc.	11 340 000,00 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande la soumission de l'entrepreneur *Construction Pierre Blouin inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour la construction d'une caserne de pompiers à l'entrepreneur *Construction Pierre Blouin inc.* au montant de 10 227 917,44 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1881-2023.

Certificat de crédits du trésorier numéro 180.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-316

AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CLÔTURES POUR DÉLIMITER LES MILIEUX HUMIDES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit autoriser le Service des travaux publics à aller en appel d'offres public et par voie électronique pour l'achat et l'installation de clôtures permettant de délimiter les milieux humides;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres public et par voie électronique pour l'achat et l'installation de clôtures pour délimiter les milieux humides.

QUE l'octroi de ce contrat fasse l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser son financement.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-317

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, le Service des travaux publics a procédé, en date du 2 mai 2024, à l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Montant de la soumission
Drouin et Frères inc.	53 989,00 \$
Cliche Auto Ford inc.	59 268,50 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE la soumission de *Drouin et Frères inc.* n'est pas conforme;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande la soumission du fournisseur *Cliche Auto Ford inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics au fournisseur *Cliche Auto Ford inc.* au montant de 59 268,50 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit remboursée par l'assureur automobile de la Ville et, le cas échéant, par les activités financières de l'année en cours dans l'éventualité où le montant remboursé est inférieur au coût d'acquisition de la camionnette.

Certificat de crédits du trésorier numéro 173.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-318

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT À SEL

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public et par voie électronique, le Service des travaux publics a procédé, en date du 8 mai 2024, à l'ouverture des soumissions pour la reconstruction de l'entrepôt à sel;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Montant de la soumission
Les Constructions GBM inc.	364 000,00 \$
Élite Construction RS inc.	408 000,00 \$
Action Estimation inc.	431 608,00 \$
Laberge & Allard inc.	553 000,00 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande la soumission de l'entrepreneur *Les Constructions GBM inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour la reconstruction de l'entrepôt à sel à l'entrepreneur *Les Constructions GBM inc.* au montant de 364 000,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1868-2023.

Certificat de crédits du trésorier numéro 171.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-319

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS PUBLICS POUR LES SAISONS HIVERNALES 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public et par voie électronique, le Service des travaux publics a procédé, en date du 2 mai 2024, à l'ouverture des soumissions pour le déneigement des stationnements publics pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

ATTENDU QU'une (1) soumission a été reçue, soit :

Soumissionnaire	Montant de la soumission
Les Transports Edguy inc.	117 900,00 \$

Ce montant exclut toutefois les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande la soumission de l'entrepreneur *Les Transports Edguy inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QU'après vérification de la soumission, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour le déneigement des stationnements publics pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 à l'entrepreneur *Les Transports Edguy inc.* pour un montant de 117 900,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours et celles des années subséquentes.

Certificat de crédits du trésorier numéro 139 et référence aux budgets des années 2025, 2026 et 2027.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-320

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS, DES VOIES DE CIRCULATION ET DES TROTTOIRS AU CENTRE CAZTEL POUR LES SAISONS HIVERNALES 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public et par voie électronique, le Service des travaux publics a procédé, en date du 2 mai 2024, à l'ouverture des soumissions pour le déneigement des stationnements, des voies de circulation et des trottoirs au Centre Caztel pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

ATTENDU QU'une (1) soumission a été reçue, soit :

Soumissionnaire	Montant de la soumission
Les Transports Edguy inc.	141 500,00 \$

Ce montant exclut toutefois les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande la soumission de l'entrepreneur *Les Transports Edguy inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QU'après vérification de la soumission, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour le déneigement des stationnements, des voies de circulation et des trottoirs au Centre Caztel pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 à l'entrepreneur *Les Transports Edguy inc.* pour un montant de 141 500,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours et celles des années subséquentes.

Certificat de crédits du trésorier numéro 138 et référence aux budgets des années 2025, 2026 et 2027.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-321

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT À SEL/ MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-05-310

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2023-05-310 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, accordé à la firme *Axys Consultants inc.* un mandat de services professionnels en ingénierie pour la reconstruction de l'entrepôt à sel, et ce, pour un montant d'honoraires professionnels de 14 750,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE l'intégration d'une dalle structurale a nécessité la modification des plans de fondation et que, conséquemment, des efforts supplémentaires ont dû être fournis pour la conception des plans et devis;

ATTENDU QUE la firme *Axys Consultants inc.* a déposé une note d'honoraires visant à ajouter des frais de 2 359,47 \$, taxes en sus, pour la conception des plans et devis à la suite de la modification des plans de fondation pour l'intégration de la dalle structurale;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2023-05-310 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023 en augmentant le montant des honoraires professionnels à 17 109,47 \$, taxes en sus, représentant un montant supplémentaire de 2 359,47 \$, taxes en sus, pour la conception des plans et devis à la suite de la modification des plans de fondation pour l'intégration d'une dalle structurale, dans le cadre de la reconstruction de l'entrepôt à sel.

QUE ces honoraires supplémentaires soient financés à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 154.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-322

LOCATION D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie, le Service des travaux publics et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommandent la location d'un système de radiocommunication pour une période de douze (12) mois soit, du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025;

ATTENDU QUE les frais de location sont estimés à 21 732,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la location d'un système de radiocommunication et d'en autoriser le financement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie, conformément à la soumission numéro 31ST190424A datée du 18 avril 2024, accorde le contrat pour la location d'un système de radiocommunication pour le Service de sécurité incendie, le Service des travaux publics et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à *Orizon Mobile* au montant de 21 732,00 \$, taxes en sus, représentant des versements mensuels de 1 811,00 \$, taxes en sus, et ce, pour une période de douze (12) mois soit, du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

QUE le versement mensuel de 1 811,00 \$, taxes en sus, soit financé à même les activités financières de l'année en cours et de l'année 2025 et réparti comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| • Service de sécurité incendie | 1 120,85 \$ |
| • Service des travaux publics | 493,55 \$ |
| • Services des loisirs, de la culture et de la vie communautaire | 196,60 \$ |

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le directeur du Service des travaux publics à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier numéro 137.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-323

DÉMANTÈLEMENT DE L'ENTREPÔT À SEL

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande de procéder au démantèlement de l'entrepôt à sel;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à 7 500,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la réalisation de ces travaux et d'en autoriser leur financement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour le démantèlement de l'entrepôt à sel à *Démolition Lemer inc.*, et ce, pour un montant de 7 500,00 \$, taxes en sus, conformément à la soumission datée du 8 février 2024.

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1868-2023.

Certificat de crédits du trésorier numéro 165.

Adoptée à l'unanimité.

LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (RIMQ) / RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT JUSQU'AU 2 JUILLET 2025

2024-05-324

ATTENDU QUE l'abonnement au Réseau d'information municipale (RIMQ) viendra à échéance le 2 juillet 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler son abonnement au Réseau d'information municipale (RIMQ) jusqu'au 2 juillet 2025;

ATTENDU QUE l'accès à ce réseau représente un coût de 900,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise l'assistante-trésorière à payer le renouvellement de l'abonnement au Réseau d'information municipale (RIMQ) représentant un montant de 900,00 \$, taxes en sus, auprès de *Jaguar Média inc.* de façon à donner l'accès au réseau jusqu'au 2 juillet 2025.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 170.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-325

ACHAT ET INSTALLATION D'ENSEIGNES POUR LE STATIONNEMENT INCITATIF CAMERON

ATTENDU QUE le directeur général recommande l'achat d'enseignes pour le stationnement incitatif Cameron situé dans la bretelle de l'autoroute 73 sur la route Cameron;

ATTENDU QUE le coût de ces enseignes est estimé à 9 049,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser l'achat de ces enseignes ainsi que d'en autoriser leur financement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour l'achat d'enseignes pour le stationnement incitatif Cameron à *Lettrage Création ES*, et ce, pour un montant de 9 049,00 \$, taxes en sus, conformément à la soumission datée du 7 mai 2024.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 169.

Adoptée à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES VOIES PUBLIQUES DU DÉVELOPPEMENT À L'EST DE L'AUTOROUTE

2024-05-326

ATTENDU QUE les plans de lotissement du développement à l'est de l'autoroute 73 seront bientôt déposés par les promoteurs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie souhaite prévoir la désignation des nouvelles voies publiques qui seront ainsi créées;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE les odonymes des nouvelles voies publiques qui seront créées dans le développement à l'est de l'autoroute 73 soient établis d'après le système numéral, en ordre chronologique, à compter du nombre 20 et selon leur orientation; les voies publiques parallèles à l'autoroute étant des rues et celles perpendiculaires à l'autoroute étant des avenues (ex. : 20^e Rue, 20^e Avenue).

QUE l'identification de ces nouvelles voies publiques soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour approbation lorsque les plans de lotissement soumis par les promoteurs auront été approuvés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-327

ORIENTATION CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RIVIÈRE CHASSÉ

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2024-03-193 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, dans le cadre de la reconstruction du pont de la rivière Chassé (pont P-00820), le conseil municipal recommandait au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'envisager une série de mesures visant à améliorer la sécurité et la fonctionnalité du pont telles que la construction d'un trottoir, la correction de l'alignement du pont et, subsidiairement, l'élargissement du tablier du pont;

ATTENDU QUE la mise en place de ces mesures augmenterait considérablement le coût des travaux de remplacement du pont devant être assumé par la Ville;

ATTENDU QU'il n'est pas souhaitable de corriger l'alignement du pont en raison de la présence des services municipaux et de l'entrée charretière des véhicules hors route;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de sa volonté de conserver l'entrée charretière et l'axe du pont actuels ainsi que d'ajouter, à ses frais, une surlargeur d'un mètre et demi (1,5 mètre) au sud-est du pont, dans le cadre de la reconstruction du pont de la rivière Chassé (pont P-00820).

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN VERGER URBAIN SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE

2024-05-328

ATTENDU QU'*Éric Hébert* souhaite aménager un verger urbain sur le lot 2 961 413 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce lot appartient à la Ville et qu'*Éric Hébert* doit obtenir son autorisation pour l'utiliser;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'achat et à l'entretien des pommiers et du verger seront entièrement assumés par *Éric Hébert*;

ATTENDU QUE les citoyens pourront se déplacer librement dans le verger et y cueillir des pommes;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer une entente avec *Éric Hébert* afin d'identifier les engagements et responsabilités liant les parties relativement à l'aménagement d'un verger urbain sur le lot 2 961 413 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-329

TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL / AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE LE JEUDI 30 MAI 2024

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'Opération Enfant Soleil, les organisateurs de la 27^e édition du *Tour Cycliste des Policiers de Laval* ont demandé l'autorisation de circuler à vélo sur notre territoire le jeudi 30 mai 2024;

ATTENDU QUE les organisateurs désirent emprunter certaines voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Marie le jeudi 30 mai 2024;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise, le jeudi 30 mai 2024, les participants au *Tour Cycliste des Policiers de Laval*, à emprunter les voies publiques suivantes :

- Rang Saint-Étienne Sud (entre la municipalité de Vallée-Jonction et la route Saint-Elzéar);
- Rang Saint-Étienne Nord (entre la route Saint-Elzéar et la municipalité de Scott).

QUE les organisateurs doivent disposer d'un service de sécurité adéquat lors de cette randonnée.

QUE les organisateurs doivent informer la Sûreté du Québec de la tenue de cet événement.

QUE cette résolution soit transmise au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE / CORPORATION DU DOMAINE DU SEIGNEUR TASCHEREAU

2024-05-330

ATTENDU QUE les représentants de la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour lui permettre d'assumer une partie des coûts d'acquisition d'un nouveau véhicule tout-terrain servant à réaliser les activités d'entretien du Parc Taschereau;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau* une aide financière au montant de 4 000,00 \$ pour lui permettre d'assumer une partie des coûts d'acquisition d'un nouveau véhicule tout-terrain.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 164.

Adoptée à l'unanimité.

2024-05-331

AIDE FINANCIÈRE / FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-MÈRE-DE-JÉSUS

ATTENDU QUE les représentants de la *Fabrique de la Paroisse Sainte-Mère-de-Jésus* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la tenue d'un spectacle bénéfice le 8 juin 2024 dans le but d'amasser des fonds pour financer des travaux de réparation majeure de la structure du bâtiment de l'église;

ATTENDU QU'en contrepartie d'une aide financière de 500,00 \$, la Ville bénéficiera d'une visibilité à titre de commanditaire lors de l'événement et recevra deux billets pour assister au concert;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à la *Fabrique de la Paroisse Sainte-Mère-de-Jésus* une aide financière au montant de 500,00 \$ pour la tenue d'un spectacle bénéfice le 8 juin 2024 dans le but d'amasser des fonds pour financer des travaux de réparation majeure de la structure du bâtiment de l'église.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 172.

Adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2023**

**EXPLICATIONS DE L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT**

	Budget	Réal	Variation
REVENUS			
Taxes	23 775 117	24 326 023	550 906
Compensations tenant lieu de taxes	747 052	769 638	22 586
Transferts	625 871	822 266	196 395
Services rendus	2 233 218	2 864 202	630 984
Imposition de droits	369 000	1 197 778	828 778
Amendes et pénalités	238 730	211 877	(26 853)
Autres revenus d'intérêts	183 600	1 184 254	1 000 654
Autres revenus	100	366 105	366 005
	28 172 688	31 742 143	3 569 455
DÉPENSES			
Administration générale	4 680 649	3 889 028	(791 621)
Sécurité publique	3 471 156	3 303 337	(167 819)
Transport	3 524 855	3 227 362	(297 493)
Hygiène du milieu	4 973 285	4 627 244	(346 041)
Santé et bien-être	45 246	40 954	(4 292)
Aménagement, urbanisme et développement	1 697 964	1 678 850	(19 114)
Loisirs et culture	5 954 402	6 084 684	130 282
Frais de financement	1 307 178	1 265 831	(41 347)
Amortissement des immobilisations	6 565 761	6 874 764	309 003
	32 220 496	30 992 054	(1 228 442)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(4 047 808)	750 089	4 797 897
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Amortissement des immobilisations	6 565 761	6 874 764	309 003
Cession nette des immobilisations	-	117 053	117 053
Propriétés destinées à la revente	-	37 765	37 765
Prêts et placements à long terme	-	57 277	57 277
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(2 182 940)	(2 158 100)	24 840
Affectations			
Activités d'investissement	(57 302)	(251 529)	(194 227)
Excédent (déficit) de fonctionnement	-	6 787	6 787
Excédent de fonctionnement affecté	185 346	247 657	62 311
Réserves financières et fonds réservés	(478 000)	(492 178)	(14 178)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	14 943	14 943	-
Investissement net dans les immos et autres actifs	-	-	-
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	-	5 204 528	5 204 528

IMMOBILISATIONS

La ville a acquis des immobilisations d'une valeur de 8 477 099 \$ en 2023. Ces acquisitions se détaillent comme suit:

· Réfection des services municipaux - Boul. Vachon Sud	2 167 084 \$
· Prolongement des services municipaux - Développement rue des Sentiers	945 308 \$
· Construction d'un site d'entreposage couvert	693 772 \$
· Jeux d'eau - Parc de l'O.T.J.	679 303 \$

· Réfection de surface (rue Étienne-Raymond et av. Châteauneuf)	625 955 \$
· Prolongement des services municipaux - Développement à l'est de l'autoroute	474 492 \$
· Réfection de surface (rue des Ormes et des Plaines)	382 497 \$
· Modernisation des parcs	362 272 \$
· Nouvelle caserne incendie	295 463 \$
· Réfection de l'escalier de granit du centre récréatif	245 677 \$
· Remplacement de deux soufflantes à la station d'épuration	203 985 \$
· Réfection des services municipaux - Boul. Taschereau Sud	199 345 \$
· Travaux de pavage - secteur rural et rue Leclerc	153 069 \$
· Éclairage urbain	98 873 \$
· Équipements informatiques	73 290 \$
· Restauration de la galerie d'art	71 667 \$
· Divers	805 045 \$
	8 477 099 \$

La valeur comptable nette des immobilisations est de 143 681 788 \$ comparativement à 142 196 506 \$ en 2022, soit une augmentation de 1 485 282 \$. Cette majoration est reliée principalement aux nouveaux projets réalisés (réfection des services municipaux du boul. Vachon Sud, prolongement des services municipaux de la rue des sentiers, construction d'un site d'entreposage couvert, jeux d'eau au parc de l'OTJ, réfection de surface de la rue Étienne-Raymond et de l'av. Châteauneuf).

ENDETTEMENT

L'endettement total net à long terme est de 33 352 145 \$ comparativement à 31 791 141 \$ en 2022 soit une augmentation de 1 561 004 \$. Cette majoration est reliée principalement aux nouveaux projets réalisés mentionnés ci-dessus en plus de l'augmentation de la dette de la MRC en lien principalement avec le nouveau centre administratif.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'état de la situation financière indique un excédent accumulé de 138 555 884 \$ comparativement à 132 923 528 \$ en 2022, soit une augmentation de 5 632 356 \$.

VÉRIFICATEUR EXTERNE: RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.

Selon le rapport de l'auditeur indépendant, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Sainte-Marie au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Gaétan Vachon,
Maire.

En date du 13 mai 2024

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose le document suivant :

- Procès-verbal de correction du règlement numéro 1897-2024 daté du 13 mai 2024, et ce, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

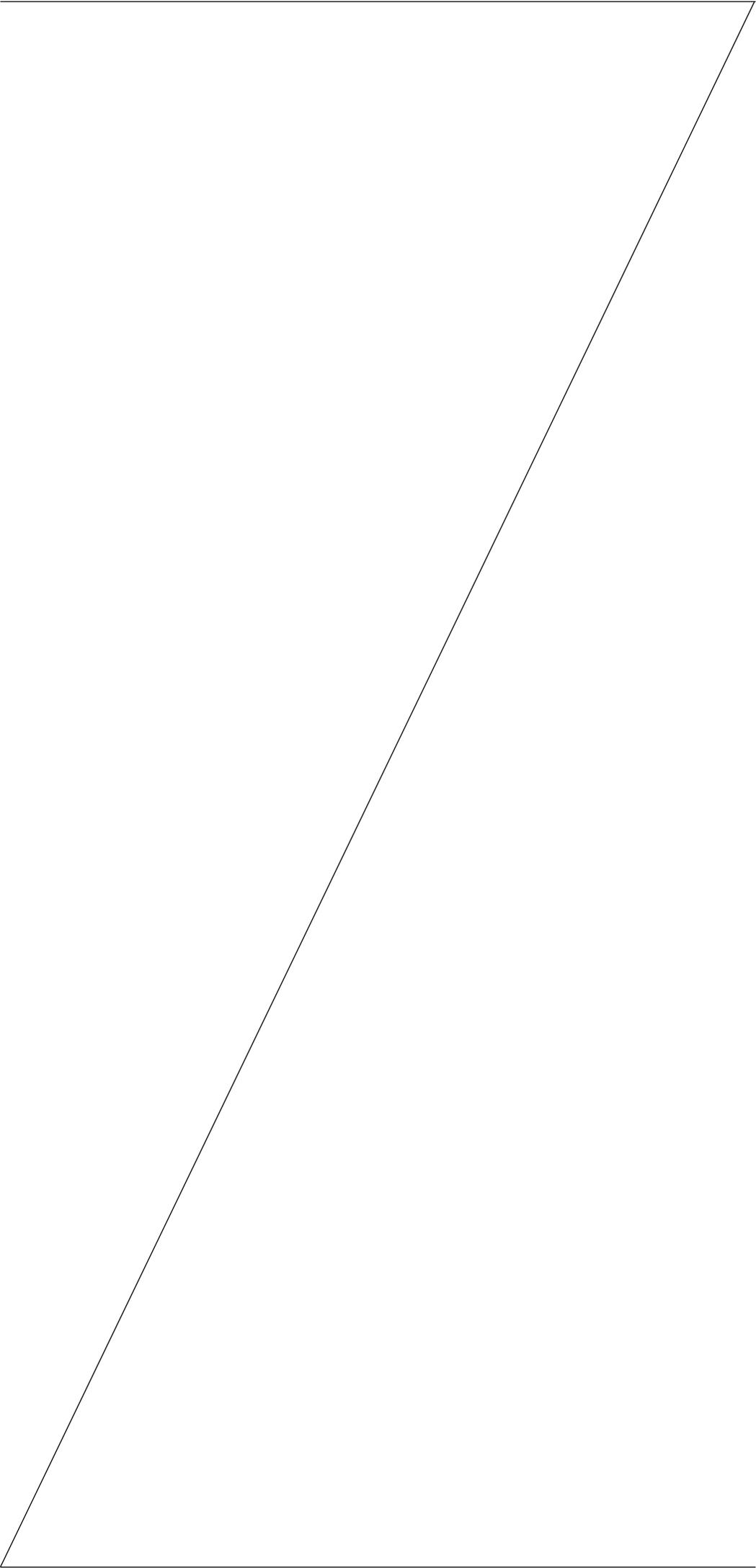
Cinq (5) personnes assistent à la période de questions. Deux (2) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 21 h 52.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.



27816